



Décision : n° 065/2017

Objet : MAPA – Réaménagement des allées du Parc Urbain.

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2454/2017 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 notifiant les pouvoirs du Maire,

Considérant le point n°4 de l'article L2122-22 du CGCT déléguant le droit de prendre toute décision concernant :

- la passation et la signature de l'ensemble des marchés de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT,
- la passation et la signature de l'ensemble des marchés de travaux inférieurs à 209 000 € HT,
- l'adoption de leurs avenants,
- l'exécution et le règlement de l'ensemble des marchés, quel que soit leur montant, dont notamment les décisions de reconduction et résiliation,

Considérant les 6 offres reçues,

Considérant que le rapport d'analyses des offres fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de la société SFRE, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité à savoir : 100 points pondérés à 55% pour le prix et 100 points pondérés à 45% pour la valeur technique de l'offre comprenant 30 points pour les personnel et l'encadrement alloué au chantier, 30 points pour la provenance et la qualité des principales fournitures, 10 points pour les mesures prises en matière de sécurité, d'hygiène et de santé des travailleurs et des riverains, 20 points pour les délais et 10 points sur la protection de l'environnement.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de réaménagement des allées du parc urbain à l'entreprise SFRE, 35 avenue des Grenots – ZI, 91150 ETAMPES pour un montant de 158 865,60 € TTC (132 388,00 € HT) et dont la date de livraison maximale des travaux est le 31 mars 2018 ;

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus sur l'exercice 2017 ;

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- la société SFRE, 35 avenue des Grenots – ZI, 91150 ETAMPES

Marolles-en-Brie, le 22 décembre 2017

Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**065-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-22T14-01-10.00 (MI208969440)

Identifiant unique de l'acte :
094-219400488-20171222-065-2017-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MAPA - Réaménagement des allées du Parc Urbain

Date de décision : 22/12/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. procédure adaptée (art28)
1.1.2.3. travaux

Acte : 065-2017 MAPA - Réaménagement allées Parc Urbain.PDF Multicanal :

Non

Pièces jointes : 065-2017 Annexe.PDF Type PJ : 99_AU - Autre document

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/17 à 14:01

Par MARQUES Christine

Transmis

Date 22/12/17 à 14:01

Par MARQUES Christine

Accusé de réception

Date 22/12/17 à 14:13